

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROUCHE

Séance du mardi 6 septembre 2022

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation par le conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absents excusés : Jacques COMBE (pouvoir à Christian MAIRE), Christian NOIR (pouvoir à Didier BESSON), Sabine LEROY, Christophe FEBVRE.

Secrétaire de séance : Pascale SALET

Secrétaire : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h30

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 05/07/2022.

Pas d'observation. Le procès-verbal du 5 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations N° 049 à 053 :

n° 049 : Budget général : Décisions Modificatives

Le Conseil Municipal décide de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Budget COMMUNE :

INVESTISSEMENTS :

Op. D'Ordre R 2151/041 + 18 000

Op. D'Ordre D 238/041 + 18 000

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

POUR à l'unanimité

n° 050 : Altitude Fibre 39 : fibre optique à CRANÇOT : signature d'une convention d'occupation du domaine public

La société Fibre Optique 39 propose l'implantation d'un SRO (Sous Répartiteur Optique) composé d'une armoire technique et ses dispositifs annexes, pour l'arrivée de la fibre optique très haut débit sur CRANÇOT. Cette armoire sera installée à l'entrée de la Rue de la Liade sur une parcelle privée communale. Autorisation est donnée au Maire pour signer la convention d'occupation du Domaine Public.

POUR à l'unanimité

n° 051 : Taxe d'Aménagement

La taxe d'aménagement est de 1% sur le territoire de HAUTEROUCHE.

Suite à une nouvelle loi, les communes doivent reverser cette taxe à leur communauté de communes.

Compte tenu que la CCBHS n'a pas la compétence « urbanisme » et qu'elle n'a pas encore délibéré à ce sujet, la commune ne souhaite pas délibérer favorablement en faveur du reversement de cette taxe.

POUR à l'unanimité

n° 052 : Association Musik'Ap Passionato : festival Le Fruit des Voix : subvention

L'association organise un festival « Le Fruit des Voix » à Crançot-Hauteroche le 26 octobre 2022. Entrée 5€.

La commune ne souhaite pas offrir la gratuité de la salle mais propose de leur verser une subvention de 200€ pour leur spectacle sur la commune.

POUR 13 ; 1 abstention (M. Yves MOUREY)

n° 053 : Ages et Vie : vente terrain

Le projet de maison de séniors est pratiquement prêt.

La commune accepte la vente de son terrain de 3959 m² à Ages et Vie Habitat pour un montant de 50 000€ (Une partie de la parcelle ZA47 et ZA283).

Le défrichage sera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

POUR à l'unanimité

3/ Présentation du rapport annuel du SYDOM

Le maire présente le rapport annuel du SYDOM aux conseillers municipaux qui l'avaient reçu en amont afin d'en prendre connaissance.

4/ Points sur les travaux :

- **MIREBEL** : les travaux de la traversée se terminent. Reste à mettre en place : 12 barrières autour de la fontaine, 7-8 potelets, des marquages au sol, 2 candélabres et le porte vélo.
Les employés communaux travaillent sur le branchement de la fontaine.
Financièrement, la commune et le maître d'œuvre ne sont toujours pas en accord avec l'entreprise : certains coûts des travaux hors marché sont exagérés et des suppléments non prévus inacceptables. Cela pose problème pour les demandes de versement des subventions.
- **Diagnostic assainissement** : la société Réalités Environnement travaille actuellement sur la commune et interviendra pendant environ 2 mois
- **Zone d'activités** : une réunion a eu lieu avec ABCD pour une première approche du projet.
1^{ère} zone d'environ 1,5 ha
Déjà intéressés : les vétérinaires, une brasserie, le chauffagiste ainsi que le SDIS et une partie réservée pour l'atelier communal.
- **Micro Crèche** : un avant-projet sommaire de l'architecte est présenté. 160m² + 10m² de rangement
Une subvention importante de la région sera demandée si utilisation de bois locaux
- **Châteaux d'eau** : une étude sera demandée pour démolir ces 2 châteaux d'eau à Crançot et à Granges Sur Baume

5/ Réflexions sur le devenir du terrain de foot à Crançot :

Demande du VTT Conliège pour créer une activité. L'APEI est intéressée également. La commune ne peut prétendre à percevoir des subventions que si elle conventionne avec un club sportif.

Il faut penser à une réflexion globale sur le site pour la création d'activités sportives.

6/ Questions et informations diverses :

- **MIREBEL** : arrêts de bus :
A la demande de quelques parents de la commune, la région voudrait revenir sur sa décision de changer l'arrêt de bus des primaires de l'école de Crançot et ainsi que le bus s'arrête à nouveau vers la mairie.
Le maire fait un historique de cette situation : à plusieurs reprises la commune a été rappelée à l'ordre parce que le bus de 50 places était obligé de manœuvrer pour prendre les enfants de Mirebel (demi-tour obligatoire). Des démonstrations nous ont été faites démontrant cette situation qui devenait inacceptable. Malgré nos demandes, il n'était pas possible d'avoir un bus plus petit (15 à 20 enfants seulement à prendre en charge).
A l'occasion des travaux sur la traversée de Mirebel, il a été convenu, avec la région, de déplacer l'arrêt de bus. Une première proposition de la région qui prévoyait un emplacement sur la route de Chatillon et obligeait les enfants à traverser la départementale à été rejetée par la commune.
Après de nombreux essais imposés et effectués avec la région et des modifications importantes demandées par la région (modification du parking, réalisation d'un rond-point) et réalisées (coût supplémentaire environ 20 000€), les travaux ont été terminés conformément à la demande.
Mais ce qui n'avait jamais été possible, est désormais possible : bus de taille moyenne, et l'arrêt devant la mairie deviendrait fonctionnel.

Pour la représentante de la région, les travaux que nous avons réalisés seront utiles dans le cas où un bus plus grand serait nécessaire (donc jamais). Qu'en est-il de la bonne gestion des finances publiques ? On ne fait pas des travaux en fonction d'une hypothèse très peu probable.

La commune, suite aux demandes et exigences de la région, a fait beaucoup de travaux sur la traversée de MIREBEL. De plus, l'arrêt vers la mairie n'est plus sécurisé.

Donc, la commune reste sur l'arrêt prévu le long de la RD. Elle n'est absolument pas contre une amélioration de la sécurité (pose de barrières sur l'arrêt de bus et panneau « enfants » par exemple ;

Remarque : des réunions, en amont, avaient été organisées pour les travaux de MIREBEL. Très peu de personnes présentes et aucune remarque à ce sujet. C'est fort regrettable.

- Fonctionnement du SDIS : le SDIS souhaiterait harmoniser la participation des communes mais c'est désormais une compétence de la CCBHS. Certaines communes verraient leur participation diminuer et d'autres augmenter légèrement ou fortement. Il faudrait une clause de revoyure et que toutes les communes, mêmes celles qui paient très peu actuellement, votent favorablement pour cette harmonisation. La CCBHS n'a pas à supporter les augmentations de la participation au fonctionnement du SDIS. La prise de compétence n'a pas été prise dans cet esprit.
- SICTOM : le ramassage se fait tous les 15 jours. Si besoin et après demande auprès du SICTOM, vos bacs peuvent être changés pour des plus grands.
- GRANGES SUR BAUME : contact sera pris auprès de Mme GUYOTON en spécifiant qu'il est étonné de ne pas avoir de nouvelles et lui demandera si ce projet l'intéresse toujours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Pascale SALET